

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

L'ordonnance sur la Cour constitutionnelle à l'examen des députés

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Parmi les textes récemment présentés et défendus à l'Assemblée nationale par la ministre d'État en charge des Relations avec les Institutions constitutionnelles et les Autorités administratives, Denise Mekam'ne Edzidzie-Taty, figure le projet de loi portant ratification de l'ordonnance modifiant et complétant la loi organique du 26 septembre 1991 sur la Cour constitutionnelle. Un texte adopté en Conseil des ministres lors de l'intersession parlementaire.

Dans son exposé des motifs, le membre du gouvernement a dit aux députés que cette ordonnance fait suite à la dernière révision constitutionnelle qui a renforcé les missions de la Cour constitutionnelle par l'attribution de nouvelles compétences et apporte des précisions à certaines dispositions liées à ses missions (...). On peut noter que parmi les innovations apportées dans ce texte, il y a les dispositions de l'article 13a nouveau qui protègent les membres de la Cour constitutionnelle. Cet article dispose en effet que "Conformément à l'article 90 de la Constitution, les membres de



Les députés lors d'une récente audition d'un membre du gouvernement.

la Cour constitutionnelle sont protégés contre les menaces, outrages, violences et attaques de quelque nature que ce soit dont ils peuvent être l'objet dans l'exercice ou l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et même après cessation de celles-ci".

Le texte poursuit : "Toute personne physique ou morale ou tout organe ou agent de presse auteur de menaces, d'outrages, de violences et d'attaques de quelque nature que ce soit contre la Cour constitutionnelle ou l'un de ses membres peut être traduit devant le tribunal correctionnel suivant la procédure de flagrant délit".

Et ce n'est pas tout : "Outre les sanctions pénales, la Cour

constitutionnelle peut directement soit infliger des amendes, soit prononcer des inéligibilités ou les deux sanctions à la fois à l'encontre des auteurs de menaces, d'outrages, de violences ou d'attaques de quelque nature que ce soit faites à la Cour constitutionnelle ou à l'un de ses membres. Si l'auteur est un agent public, il peut en plus faire l'objet de sanctions disciplinaires par l'Autorité administrative dont il relève à la demande de la Cour constitutionnelle (...). D'aucuns se demandent si les députés vont ratifier ce texte en l'état, dans un pays où même la plus haute autorité de l'État peut être critiquée. Le tout dépendant de la manière.

Le PDG absorbe le RV

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LES choses sont allées très vite. Au lendemain de la clôture du congrès extraordinaire du Rassemblement pour la restauration des valeurs (RV), le secrétaire général du Parti démocratique gabonais (PDG), Éric Dodo Bounguendza, et le leader du RV, Arsène Édouard Nkoghe Nze, ont formalisé lundi, au siège du PDG, l'absorption et la fusion du RV au PDG.

Un acte solennel qui consacre la disparition de cette formation politique ayant vu le jour en novembre 2017. Laquelle, au sortir notamment des élections couplées d'octobre 2018, était parvenue à se constituer un groupe parlementaire au Palais Léon-Mba et à obtenir plus d'une trentaine d'élus locaux. C'est donc forts de ce vécu qu'Arsène Édouard Nkoghe Nze et l'ensemble de ses troupes se sont déclarés heureux de rejoindre

la "Maison PDG en espérant y trouver des places, en mettant leur dynamisme au service de la défense et la promotion de la vision politique du Distingué camarade président du PDG, Ali Bongo Ondimba".

Un apport d'énergie et de talents forts judicieux et pertinents aux yeux d'Éric Dodo Bounguendza. Lequel, tout en souhaitant "de manière franche et sincère la bienvenue" à ses néocamarades et en saluant "le sens, l'esprit de clairvoyance, d'ouverture et de rassemblement d'Ali Bongo Ondimba", les a exhortés à s'approprier les valeurs fondamentales et les textes qui régissent le PDG.

Avant de conclure : "Ensemble, aux côtés du Distingué camarade président, nous allons faire triompher les idéaux du PDG. Nous allons travailler, en confiance et dans l'unité, à continuer à œuvrer à la consolidation de notre démocratie".



Le SG du PDG, Eric Dodo Bounguendza (g), remettant les textes fondamentaux du PDG à l'ancien leader du RV, Arsène Édouard Nkoghe Nze.

Tribune des partis politiques Paulette Missambo, l'alternative de l'opposition ?

Nolens volens, l'Union nationale (UN) vient d'administrer, au landerneau politique, une véritable leçon de démocratie. Comme l'a déclaré fièrement Paulette Missambo, nouvelle tête de file de cette écurie. Des primaires internes transparentes et âprement disputées qui devraient faire école. Bien plus qu'une succession poussive finalement arrivée à terme, ce passage de témoin (tant attendu) va très certainement redessiner le paysage politique national. Et ce, à moins de deux ans des élections générales à venir. C'est un truisme d'affirmer que seule une coalition de l'opposition peut inquiéter et pourquoi pas ébranler le "candidat naturel" du Parti démocratique gabonais (PDG), en l'occurrence le "Distingué camarade président". Pour

s'en convaincre, il suffit de se remémorer la dernière élection présidentielle. Jean Ping, à en croire les résultats définitifs, a talonné le champion du "parti de masse". Après cette digression, somme toute lourde de sens, revenons à la nouvelle présidente de "l'Ancienne-Sobraga". Présentée comme une personnalité politique "discrète et expérimentée", Paulette Missambo pourrait faire l'unanimité auprès de ses pairs, en cas de coalition de l'opposition. D'abord, cette dernière a gravi tous les échelons du microcosme politique tant dans les rangs du parti au pouvoir que dans ceux de l'opposition. Ensuite, (très peu de personnes en douteront) cette dernière dispose des moyens de sa politique ; une élection surtout présiden-

tielle nécessitant de faramineuses espèces sonnantes et trébuchantes. Enfin, du haut de ses 71 ans, la native de Lastoursville appartient à la génération intermédiaire de l'opposition (Ndlr : les leaders politiques de ce camp ayant entre 50 et 84 ans). La nouvelle tête de proue a donc ses entrées un peu partout. Ce qui constitue un atout non négligeable.

Reste désormais à savoir si les leaders dudit camp sauront faire fi de leurs ego surdimensionnés et autres guéguerres intestines, et aller en rangs serrés à la présidentielle.

Yannick Franz IGOHO